

## CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU SOCIAL D'ENTREPRISE

<https://norsud.community/>

### 1. PREAMBULE

En janvier 2010, du fait de l'éloignement géographique des collaborateurs, nous avons créé un blog interne pour permettre aux salariés de partager des informations entre eux et de constituer une base de données commune.

En juin 2020, nous avons décidé de moderniser ce blog et de nous diriger vers un Réseau Social d'Entreprise (RSE), afin de correspondre davantage aux nouvelles attentes de nos équipes.

### 2. OBJECTIF DU RSE

Le RSE est un outil collaboratif destiné aux salariés Norsud ayant pour objectif de centraliser et diffuser instantanément des informations tout en favorisant le lien entre nos équipes.

### 3. LIGNE EDITORIALE DU RSE

Le RSE Norsud est composé de 3 parties « blog, forum et groupes de discussion », nous permettant de publier du texte, des photos, des vidéos et des enregistrements audio.

#### ▪ **BLOG**

Le blog a pour vocation de partager des articles sur différents sujets. Le service marketing est à votre disposition pour vous aider lors de la rédaction et se chargera de la publication.

#### ▪ **FORUM**

Le forum vous permet de lancer des discussions, d'interagir en postant des avis, des questions, en créant des échanges.

#### ▪ **GROUPES DE DISCUSSION**

La création de groupes de discussion permet d'échanger autour d'un projet ou d'une thématique particulière. Au choix, ces groupes peuvent être publics ou réservés à certains membres.

Nous pouvons, entre autre, partager des actualités sur les thématiques suivantes :

- **Retours d'expérience** : par exemple si vous avez eu des problèmes sur un chantier, vous pouvez expliquer comment vous les avez résolus.

De ce fait, si l'un de vos collègues se trouve face à la même situation, il pourra s'appuyer sur votre expérience.

Vous pouvez également expliquer comment vous avez réussi à gagner une affaire, quelle a été votre stratégie ...

- **Stratégie du groupe**
- **Reportages photos** : réalisations atypiques ...
- **Veille** : informations sur notre marché, la concurrence ...
- **Projets en cours** : développement de produits, communication ...

Ces exemples ne sont pas limitatifs et chaque personne de l'entreprise, quelle que soit sa fonction et son activité peut proposer des sujets.

## 4. LIMITES DU RSE

Le RSE est un outil collaboratif complémentaire qui ne remplace pas la communication fonctionnelle, comme les mails, les notes de service ou d'informations, les procédures (...).

## 5. REGLES D'UTILISATION DU RSE

**Le RSE est strictement réservé aux personnels de l'entreprise, il est formellement interdit de communiquer vos codes d'accès à autrui.**

Les publications des collaborateurs doivent respecter la ligne éditoriale de notre réseau social interne ainsi que les règles de l'entreprise.

Elles ne doivent en aucun cas contenir des propos :

- portant atteinte au respect des bonnes mœurs, à l'ordre public, aux lois et réglementations en vigueur, aux droits d'autrui,
- diffamatoires envers des tiers,
- violents ou incitant à la violence, injurieux, obscènes, offensants, discriminatoires.
- divulguant des informations personnelles concernant des tiers
- revendicatifs.

En cas de dérapage d'un collaborateur, la direction se réserve le droit de supprimer ses accès au RSE et de lui faire un rappel à l'ordre.

## 6. CONTACT

Pour plus d'information ou une demande d'assistance technique, vous pouvez joindre le service marketing aux coordonnées suivantes :

Adresse e-mail : [marketing@norsud.fr](mailto:marketing@norsud.fr)

Ligne directe : 04 78 48 39 75 / Standard : 0 970 711 100

**ENSEMBLE, AMELIORONS NOTRE COMMUNICATION, ADOPTONS UN TRAVAIL COLLABORATIF ET SOYONS FORCE DE PROPOSITION !**